

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MARS 2025

**Conseillers en exercice : 5**      PRESENTS : MM. PERRIN François, ROUX Jean-Paul, Mme VANDROUX Laurence, M. GAUTHIER Arnaud

**Conseillers présents : 4**

ABSENT EXCUSE : GIRARDET Charles

Date de convocation :

12/03/2025

Date d'affichage :

25/03/2025

SECRETAIRE DE SEANCE : M GAUTHIER Arnaud

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre mars à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le douze mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

### ORDRE du JOUR

- 1 - Comptes administratifs 2024  
Commune
- 2 - Approbation des comptes de gestion 2024  
Commune
- 3 - Affectation des résultats 2024  
Commune
- 4 - Vote des taxes locales 2025
- 5 - Vote du budget primitif 2025  
Commune
- 6 - Cartes avantages jeunes
- 7 - Communauté de Communes : Attribution libre pour participation à la fibre
- 8 - Informations et questions diverses

\* \* \*

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **1- Compte administratif 2024 :**

##### **Commune**

Dépenses de fonctionnement = 120 849,24 €

Recettes de fonctionnement = 325 379,25 € (dont 154 712,28 € d'excédent antérieur reporté)

*Résultat de clôture : 204 530,01 €*

Dépenses d'investissement = 61 006,48 € (dont 21 264,18 € de déficit antérieur reporté)

Recettes d'investissement = 39 190,51 €

*Résultat de clôture : - 21 815,97 €*

*Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 182 714,04 €*

Le Maire quitte la séance dont la présidence est désormais tenue par M. ROUX Jean-Paul, adjoint.

Les membres présents passent au vote et les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

Le Maire, rentré, reprend la présidence de la séance.

## **2 – Approbation du compte de gestion 2024**

### **Commune**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, considérant l'exactitude des inscriptions et la similitude du compte de gestion et compte administratif, le conseil municipal déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2024, dressé par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **3 – Affectation du résultat 2024**

### **Commune**

Le conseil décide à l'unanimité d'affecter les résultats de 2024 au budget primitif 2025 comme suit :

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 182 714,04 €  
Affectation au compte 1068 (apurement du déficit d'investissement) : 21 815,97 €

## **4 – Vote des taxes locales 2025**

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 6,84 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,64 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,21 %

## **5 – Vote du budget primitif 2025**

### **Commune**

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
Fonctionnement	305 831 €	305 831 €
Investissement	222 857 €	222 857 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

## **6 – Cartes avantages jeunes**

Le conseil décide à l'unanimité d'offrir la carte avantages jeunes 2025/2026 à tous les enfants du village âgés de 6 à 25 ans.

## **7 – Communauté de Communes : Attribution libre pour participation à la fibre**

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier ;

La Communauté de Communes a signé une convention de partenariat pour le déploiement du réseau départemental à très haut débit du Jura.

L'achèvement de la seconde phase par le délégataire retenu par le Conseil Départemental du Jura, Prisme Altitude Infra, est en cours.

La participation financière définitive de la CCAPS est de 1 795 325 €.

Sur proposition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 19/09/2024 et vu la délibération de la Communauté de Communes du 17/12/2025 qui valide la participation des communes à hauteur de 40 % du reste à charge de la CCAPS (1 795 325 € sur la base du nombre de prises, soit 121 € par prise) ; la participation communale s'établissant donc à 48,40 € par prise relevée par le Conseil Départemental (pour la 1ère phase) ainsi que le délégataire PRISME ALTITUDE INFRA (pour la 2ème phase) ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal valide le montant de la participation au déploiement du Très Haut Débit sur son territoire au montant de 3 533 € sur une année.

### **8 – Informations et questions diverses**

#### **Stationnement et circulation dans le village :**

Suite à l'article paru dans le journal LE PROGRES, un conseiller demande si la circulation dans le village est de nouveau autorisée à tous les véhicules.

Le Maire précise que l'arrêté de stationnement a été annulé car il était « général et absolu ».

L'arrêté de circulation n'a pas été annulé en totalité, mais uniquement sur le point « accès aux restaurants **sur réservation** ».

Par ailleurs deux autres arrêtés avaient été pris en remplacement de ceux-ci, dès décembre 2023, reprenant les orientations fondamentales des précédents. Dans ces arrêtés sont précisées les périodes d'interdiction de stationnement et de circulation : les week-end, les jours fériés et l'ensemble des vacances scolaires.

#### **PLUi :**

Le maire rappelle que le registre de concertation pour le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est toujours disponible en mairie.

La concertation se déroule pendant toute la durée d'élaboration du projet et associe les habitants, les associations locales et toutes autres personnes susceptibles d'être concernées dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

La concertation est une démarche d'échange et d'enrichissement du projet au travers des apports et des participations de chacun ; elle n'a pas pour but de référencer les intérêts privés.

La concertation prendra fin au moment de l'arrêt du projet du PLUI, et le bilan de cette dernière sera dressé dans la délibération arrêtant cette procédure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

La secrétaire de séance : GAUTHIER Arnaud

